

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 06.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six septembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Valérie WEHN - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER - Laurent BAYART

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 septembre 2022

Publié sur le site internet de la commune le

15 SEP. 2022

Le Maire, Béatrice BULOUE



8. Fixation des tarifs du gîte pour l'année 2023

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Madame le Maire informe qu'au vu de l'inflation et de la hausse du coût du gaz qui entrera en vigueur, pour la commune, à compter du 1^{er} octobre 2022, il y a lieu d'augmenter les tarifs du gîte de 5 à 6 %.

Ces tarifs seront applicables à tout contrat signé à compter du 13 septembre 2022. Il sera mentionné aux clients qu'ils sont susceptibles de modification au courant de l'année 2023 en cas d'augmentation supplémentaire du coût de l'énergie.

Période	Semaine	Week-end (ou deux nuitées)	Journée supplémentaire
Hors saison	840 €	415 €	135 €
Congés scolaires printemps et Toussaint	1 160 €	575 €	135 €
Congés scolaires hiver	945 €	470 €	135 €
Mai-juin-septembre hors congés scolaires	1 050 €	520 €	135 €
Haute saison, marché de Noël et congés estivaux	1 260 €	625 €	135 €

Les habitants de Mundolsheim bénéficient d'une réduction de 20% sur le tarif des locations.

Un forfait de nettoyage d'un montant de 75 € sera appliqué.

Les clients ont la possibilité d'opter pour la fourniture du linge de toilette à raison d'un drap de bain et une serviette de toilette par personne au tarif de 6 € / personne / jour.

Des arrhes à hauteur de 25% du loyer seront à régler pour confirmer la réservation.

Un dépôt de garantie de 300 € est à régler à la remise de clés aux locataires. Les casses, pertes, ou dégradations seront prélevées sur ce dépôt de garantie, après constatation par l'état des lieux, sur la base des devis de réparations.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- FIXE les tarifs du gîte en fonction de la période de l'année comme indiqué ci-dessus pour tout contrat de location signé après la date du 13 septembre 2022 ;
- FIXE le montant des arrhes à verser pour confirmer la réservation à 25% du loyer dû ;
- FIXE le montant du dépôt de garantie à 300 €, le montant du forfait de nettoyage à 75 €, appliqué à toute location, quelle qu'en soit la durée, le montant du kit linge de toilette (optionnel et composé d'un drap de bain et une serviette de toilette) au tarif de 6 € / jour / personne ;
- ACCORDE une réduction de 20 % aux habitants de Mundolsheim sur les tarifs de location ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document permettant ou découlant de la mise en œuvre de la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 14 septembre 2022

Le Maire,



Béatrice BULOU

La secrétaire de séance,

Cathie PETRI